

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en visioconférence le **lundi 28 juin 2021, à 17 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal et déposée sur le site Internet.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Danielle Ouimet.

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Madame Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Sont également présentes madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Cynthia Diotte madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

Résolution n° 195-06-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU LUNDI 28 JUIN TENUE À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance extraordinaire ce lundi 28 juin 2021 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1
Pierre Métras, conseiller au poste 2
Danielle Caron, conseillère au poste 3
Jacques de Foy, conseiller au poste 4
Raymond Brazeau, conseiller au poste 5
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de la mairesse, Danielle Ouimet

Assistent également à la séance, par visioconférence : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 17 h 06.

ADOPTÉE

Résolution n° 196-06-2021

AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Résolution n° 197-06-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR – 28 JUIN 2021**

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Séance ordinaire à huis clos
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement
5. Embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière
6. Entente de règlement de griefs entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Lièvre-Sud – CSN, section Municipalité de Lac-du-Cerf et la personne salariée
7. Période de questions
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Le conseiller Raymond Brazeau se retire de la séance du conseil. Il est 17 h 07.

Résolution n° 198-06-2021

NOMINATION DE MONSIEUR DOMINIC BRAZEAU AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, sur recommandation du comité des ressources humaines, de procéder à la nomination de Monsieur Dominic Brazeau au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement. Son entrée en fonction se fera le 29 juin 2021.

ADOPTÉE

Le conseiller Raymond Brazeau réintègre la séance du conseil. Il est 17 h 08.

Résolution n° 199-06-2021

NOMINATION DE MADAME SOPHIE DIONNE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du comité des ressources humaines, de procéder à la nomination de Madame Sophie Dionne au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière. La date d'entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE

Résolution n° 200-06-2021

ENTENTE DE RÈGLEMENT DE GRIEFS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA LIÈVRE-SUD – CSN, SECTION MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ET LA PERSONNE SALARIÉE

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la mairesse, Danielle Caron, et la directrice générale adjointe, Cynthia Diotte à signer l'entente de règlement de griefs entre la municipalité de Lac-du-Cerf et le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud – CSN, section municipalité de Lac-du-Cerf et la personne salariée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public; les citoyens avaient jusqu'à 14 h afin de présenter leur(s) question(s) par téléphone ou par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

Initiales du maire

~~Procès verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf~~

Initiales du dg-st

**Résolution n° 201-06-2021
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 10.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Cynthia Diotte
directrice générale adjointe

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire

Initiales du maire
Initiales du dg-st

~~Procès verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf~~

--	--
